

Entretien Professionnel des agents de catégories A, B et C

Le calendrier de l'entretien professionnel dans les Hautes Pyrénées

Les entretiens professionnels se tiendront du **16 février au 20 mars**

Les recours

Jusqu'au 4 mai : recours hiérarchique exercé par les agents

Jusqu'au 20 mai : notification aux agents de la décision de l'autorité hiérarchique

Jusqu'au 20 juin : Dépôt des recours en CAPL (ou CAPN)

30 juin : date limite des réunions des CAPL

1^{ère} quinzaine de juillet : notification à l'agent de la décision de la CAPL

24 juillet : date limite de dépôt des demandes de recours de 2^{ème} niveau devant la CAPN

La campagne d'entretien

Du 6 à mi-février : travaux préparatoires à l'harmonisation

Du 16 février au 20 mars : tenue des entretiens professionnels

Fin février : réunion de la commission départementale d'harmonisation

Mi-mars à mi-avril : visa dans EDEN-RH par l'autorité hiérarchique

17 avril : date limite de notification aux agents de l'attribution des valorisations accordées

N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques 65
pour vous aider dans toutes les étapes de l'entretien professionnel
de la préparation à l'appel éventuel en CAPL.

Nous vous rappelons l'importance de l'entretien professionnel sur la carrière de l'agent.

Catégorie A

José Navarro : jnavarro.cgt65@orange.fr

Valérie Massip : valerie.massip@dgfip.finances.gouv.fr

Jean Louis Preuilh : jean-louis.preuilh@dgfip.finances.gouv.fr

Murielle Vergé : murielle.verge@dgfip.finances.gouv.fr

Catégorie B

Didier Vergé : didier.verge1@dgfip.finances.gouv.fr

Leila Bazerque : leila.bazerque@dgfip.finances.gouv.fr

Jean Christophe Laffite-Matalas : jean-christophe.lafitte-matalas@dgfip.fi

Annick Fourcade : annick.fourcade@dgfip.finances.gouv.fr

Nathalie Monnier : nathalie.monnier@dgfip.finances.gouv.fr

Catégorie C

Philippe Peres : philippe.peres@dgfip.finances.gouv.fr

Olivier Venturetti : olivier.venturetti@dgfip.finances.gouv.fr

Pascal Tomas : pascal.tomas@dgfip.finances.gouv.fr

Sibèle Célério : sibele.celerio@dgfip.finances.gouv.fr

Rachel Bourbon : rachel.bourbon@dgfip.finances.gouv.fr

Celine Garcia : celine.garcie@dgfip.finances.gouv.fr



De l'entretien au recours de notation

J : proposition de l'entretien professionnel.

8 jours minimum

J+8 : entretien professionnel (il faut un minimum de huit jours entre l'offre de rendez-vous et l'entretien).

8 jours maximum

J+16 : remise du compte-rendu de l'entretien (le compte rendu est communiqué à l'agent à une date aussi rapprochée que possible de l'entretien et au maximum dans les 8 jours qui suivent).

15 jours maximum

J+31 : annotation et validation du compte-rendu de l'entretien par l'agent (attention, cela ne vaut pas approbation).

15 jours maximum

J+46 : l'autorité hiérarchique vise (avec observations éventuelles) le compte-rendu et le notifie à l'agent.

8 jours maximum

J+54 : prise de connaissance de la notification du compte-rendu visé par l'autorité hiérarchique de la part de l'agent.

15 jours francs

J+69 : délai pour déposer un recours auprès de l'autorité hiérarchique.

15 jours francs

J+84 : l'autorité hiérarchique doit notifier sa réponse dans un délai de quinze jours francs à compter de la réception de la demande de l'agent.

30 jours

J+114 : le délai de recours devant la CAPL est de 30 jours à compter de la date de notification de réponse de l'autorité hiérarchique à l'agent.

15 jours

J+129 : le délai de recours devant la CAPN : il est recommandé aux agents de transmettre leur requête dans un délai maximum de quinze jours à compter de la décision de la notification du directeur suite à l'avis de la CAPL.

Retrouver sur le site internet de la CGT Finances Publiques, toutes les instructions relatives à l'entretien professionnel :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/spip.php?article12855>

